

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 03 décembre 2024		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 14 VOTANTS : 15 QUORUM ADMIN GENERALE ET ANIMATION : 11	PRESENTS UMBERTO DIMASTROMATTEO, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, GHISLAINE JOLY, RAPHAEL THEVENON, COLETTE GONTHARET, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, RAYMOND COMBAZ, FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, SEBASTIEN VIOLI, FRANÇOIS RIEU, DANIEL DUPRE, PIERRE BESSY, PHILIPPE ROISINE, PHILIPPE PRUD'HOMME, EXCUSES : CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, MIKE ROUSSEAU, LAURENT SOCQUET, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PIERRETTE MORAND, JEAN MICHEL DEROBERT, SEBASTIEN SCHERMA POUVOIRS : CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET AYANT DONNE POUVOIR A PIERRE BESSY ABSENTS : FRANCK PACCARD, SEBASTIEN SCHERMA	VOTES : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSECTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 27/11/24		

Secrétaire de séance : Françoise VIGUET-CARRIN
Rapporteur : Pierre BESSY
Délibération n°24-44

Objet : Finances - Participation des membres 2025

Vu les statuts du SMBVA,

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2025 et au débat d'orientation budgétaire du 01/10/24,

Considérant le budget primitif 2025,

Conformément au rapport d'orientation budgétaire 2025, au débat d'orientation budgétaire du 01/10/2024 et au budget primitif 2025, le montant des participations des EPCI membres est proposé comme suit :

	Carte Animation		Carte GEMAPI		Total
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	
Participation ARLYSERE	196 996 €	87 619 €	145 000 €	257 180 €	686 794 €
Participation CC Pays du Mont Blanc	52 146 €	23 193 €	73 500 €	68 667 €	217 506 €
Participation CC Sources du Lac d'Annecy	28 970 €	12 885 €	- €	- €	41 855 €
Participation CC Vallées de Thônes	11 588 €	5 154 €	7 500 €	- €	24 242 €
TOTAL	289 700 €	128 852 €	226 000 €	325 846 €	970 398 €

>>>>>><<<<<<<<



Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical décide :

- **d'approuver les montants des participations des membres du SMBVA pour l'année 2025 ;**
- **d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Ugine, le 5 décembre 2024

La secrétaire de séance,

Françoise VIGUET-CARRIN,

Le Président,

Umberto DIMASTROMATTEO,




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20241203-24-44b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2024

Publication : 10/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

